

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 octobre 2023

Le deux octobre deux mille vingt-trois, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2023.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Dominique DE FONT-REAUXX, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Jean-Yves LARROUTUROU, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Frédéric SALAT-BAROUX, Antoine SILLANI, Ariane THOMAS, Lorraine VILAIN.

Pouvoirs : Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN, Francis STEINBOCK à Kim PHAM.

Excusés : Aurore COLSON, Georges-François LECLERC, Marine TONDELIER.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÉNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Stéphanie BONNET.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-236

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 EN 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu la délibération n°2022-201 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2023-219 du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n°2023-231 du Conseil d'Administration du 4 juillet 2023 approuvant la décision modificative n°1,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20231002-2023_236-DE

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

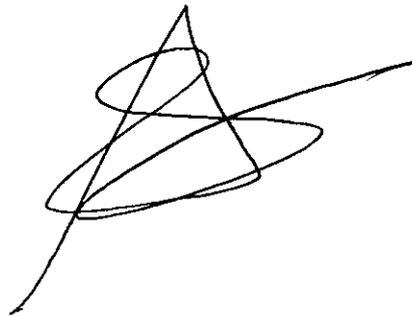
Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, et afin notamment de permettre l'engagement de l'opération de renouvellement de la Galerie du temps, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal de l'EPCC.

La décision modificative est détaillée en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative du budget primitif, conformément à l'annexe jointe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation
Annabelle Ténèze, Directrice de l'établissement public de
coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



Délibération certifiée exécutoire le

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20231002-2023_236-DE

Décision Modificative n°2

Section	Sens	Chapitre	Article	Intitulé du compte	Service	Objet	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Fonctionnement	Dépenses	65	6541	CREANCS ADMISES EN NON-VALEUR	COMP	Admissions en non-valeur	1 598,00 €
Total dépenses de fonctionnement							1 598,00 €
						<i>Pour mémoire - BP + DM1</i>	17 803 022,18 €
Fonctionnement	Recettes	78	7815	REP. SUR AMO. PR RISQUES ET CHARGES FONCTION.	COMP	Reprise sur provision travaux sols musée	441 194,97 €
Fonctionnement	Recettes	78	7815	REP. SUR AMO. PR RISQUES ET CHARGES FONCTION.	COMP	Reprise sur provision travaux sols musée	150 000,00 €
Fonctionnement	Recettes	75	756	AUTRES	COMP	Mécénat Galerie du temps en fonctionnement	460 000,00 €
Total recettes de fonctionnement							1 051 194,97 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							18 742 740,94 €
<i>Soie de la section de fonctionnement après la DM2</i>							+1 989 315,73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							150 000,00 €
Investissement	Dépenses	21	2141	CONSTRUCTIONS SUR SOLS PUBLICS	CONS	Travaux d'aménagement intérieur nouvelle GDT	150 000,00 €
Investissement	Dépenses	21	205	CONSTRUCTIONS SUR SOLS PUBLICS	MULT	Dispositif multimédia	20 000,00 €
Investissement	Dépenses	20	2031	FRAIS D'ETUDES	CONS	Maîtrise d'œuvre nouvelle GDT	50 000,00 €
Investissement	Dépenses	10	10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	COMP	Mécénat Galerie du temps - imputation en fonctionnement plutôt qu'en investissement	460 000,00 €
Total dépenses d'investissement							680 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							1 721 405,55 €
<i>Pour mémoire - BP + DM1</i>							105 000,00 €
Investissement	Recettes	13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	COMP	30% d'acompte subvention FNADT - Nouvelle GDT	105 000,00 €
Total recettes d'investissement							105 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							2 900 835,39 €
<i>Pour mémoire - BP + DM1</i>							+604 429,74 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							2 900 835,39 €
<i>Soie de la section de d'investissement après la DM2</i>							+604 429,74 €